



Problème d'augmentation

Par **Renaud cause**, le **22/08/2017** à **19:06**

Bonjour,

Je suis actuellement apprentis dans le secteur de la métallurgie j'ai eu beaucoup de problème à la signature de mon contrat. En bref j'ai signé 3 contrat puisque ma RH faisait des erreurs. Avant de signer le dernier contrat (l'actuel) je me rends compte que mon salaire n'augmente pas à mes 21 ans (je suis actuellement à 850) avant de signer j'envoie un mail à ma RH qui me réponds par mail (avec signature électronique) que l'augmentation sera faite automatiquement à mes 21 ans. Suite à quoi je signe mon contrat. J'ai fait mes 21 ans il y a 6 mois et toujours pas d'augmentation. La RH est partie en congé maternité et la remplaçante ne veut rien entendre. Quelle valeur juridique ai-je ? Mon responsable m'a dis que si j'avais la preuve (par un inspecteur du travail/ avocat etc) je pourrais saisir le grand patron et il débloquerait tout mais sans ca il ne veut rien tenter. Vous en pensez quoi ? Sachant que sans cette augmentation je n'aurait jamais signé mon contrat (une autre entreprise me propose mieux) Je vous remercie d'avance

Par **P.M.**, le **22/08/2017** à **20:16**

Bonjour,

Vous pourriez vous référer à l'[art. D6222-26 du Code du Travail...](#)

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même effectivement de l'Inspection du Travail...

Par **Renaud cause**, le **22/08/2017** à **20:24**

Merci de votre réponse. Le problème est que je suis déjà au dessus des minima. Mais est ce que cet email peut faire valeur de preuve ?

J'ai un syndicat dans ma boîte mais il propose une manière assez forte et j'aimerais essayer de régler ca seul avant de faire appel à eux

Par **Renaud cause**, le **22/08/2017** à **20:24**

Merci de votre réponse. Le problème est que je suis déjà au dessus des minima. Mais est ce que cet email peut faire valeur de preuve ?
J'ai un syndicat dans ma boîte mais il propose une manière assez forte et j'aimerais essayer de régler ça seul avant de faire appel à eux

Par **P.M.**, le **22/08/2017** à **20:36**

Si vous êtes déjà au-dessus des minima, vous ne pouvez rien obtenir juridiquement à défaut de disposition contractuelle ou d'une pratique ayant bénéficié aux autres apprentis dans la même situation...

Il faudrait connaître le contenu exact et complet du mail mais il me paraît trop imprécis pour pouvoir s'en servir...

Par **Renaud cause**, le **22/08/2017** à **20:38**

Le mail disait " je vous confirme que votre rémunération sera augmentée automatiquement à vos 21 ans "

Par **P.M.**, le **22/08/2017** à **20:51**

Donc on ne sait pas formellement de combien et à quelle condition...

Par **Renaud cause**, le **22/08/2017** à **20:53**

La condition c'est pzs mes 21 ans ? Ça me dégoûte ils m'ont fait venir avec ça et refuse maintenant que le contrat est signé Ça me servira de leçon pour l'avenir

Par **P.M.**, le **22/08/2017** à **21:01**

Pour vos 21 ans mais cela peut être à condition qu'il doive y avoir un rattrapage...

Par **Renaud cause**, le **22/08/2017** à **21:08**

Ôk ôk donc j'ai aucun recours..? C'est frustrant

Par **P.M.**, le **22/08/2017** à **21:33**

Cela me paraît difficile...